



LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP-2 DE LA CCD MERCREDI 2 DECEMBRE 1998

Les délégués près de la CdP-2 de la CCD se sont réunis, durant les séances du matin et de l'après-midi, dans la GC et dans le CST. La GC devait débattre des points de l'ordre du jour consacrés au règlement intérieur et à la revue de la mise en œuvre de la Convention. De son côté, le CST devait se focaliser sur le savoir traditionnel et sur les actions qu'il est susceptible d'entreprendre dans le cadre du suivi.

GRANDE COMMISSION

La GC remet à une date ultérieure sa revue du rapport du Mécanisme Mondial et procéda à la discussion des règles de procédures 22 (1) et 31 (composition du Bureau) et 47 (1) (vote majoritaire en l'absence de consensus). Le Secrétaire Exécutif, Diallo, rappela que la CdP-1 avait adopté le règlement intérieur en attendant la résolution des libellés crochétés figurant dans les Règles 22, 31 et 47.

S'agissant de la composition du Bureau, l'INDONESIE, au nom du G-77/CHINE, déclara que les Parties doivent accorder une attention particulière à la répartition géographique équitable et à la représentation adéquate des Parties pays touchés, notamment d'Afrique, et souhaita la suppression de la référence à la mise en application des Annexes. Le CANADA, au nom du JUSCANZ, déclara que le règlement intérieur actuel assurait une telle représentation et qu'un libellé additionnel introduirait une rigidité et compliquerait les élections. L'orateur devait indiquer par ailleurs que les Règles 22 (1) et 31 reflétaient tout à fait l'Article 22 (6) de la CDD et que cette harmonie devait être maintenue. Il ajouta que les Annexes ne correspondaient pas à celles du système des Nations Unies et qu'elles risquaient de compliquer le processus d'élection. L'ESPAGNE déclara que son intention n'est pas de faire cavalier seul en dehors de son groupe, mais que l'adjonction d'une référence aux pays des Annexes lui semblait logique compte tenu de la structure de la CCD depuis qu'ils ont assumé les obligations dans le cadre de la Convention.

Concernant la Règle 47 (1), la MAURITANIE, au nom du G-77/CHINE, déclara que dans l'absence de consensus, ce à quoi les Parties doivent toujours tendre, c'est le vote majoritaire simple, et non le vote majoritaire à deux tiers des voix, qui doit être de rigueur. Le JUSCANZ déclara que le consensus sur les questions importantes, en particulier financières, est le meilleur garant de la réussite de la CdP. La GC s'accorda sur la tenue de consultations bilatérales présidées par l'Italie, sur les Règles 22 (1) et 31. Des consultations officielles furent décidées pour la Règle 47 (1).

REVUE DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION (Le Secrétaire Exécutif, Diallo, introduisit le document ICCD/COP(2)/5 portant sur la Revue de l'Application de la Convention et de ses Arrangements Institutionnels, y compris le Soutien aux Programmes Régionaux, qui renferme l'information concernant les activités entreprises au niveau national, régional et sous-régional. Appuyé par l'Ouzbékistan, la Fédération de Russie, la Suède et l'Arménie, Diallo souligna l'importance que revêt

l'élaboration d'une cinquième annexe de la Convention, indiquant que les consultations informelles seront finalisées dès que les pays concernés accèderont au statut de Parties. Un certain nombre de partenaires et de groupes régionaux et d'intérêt, dont le Brésil, la Jordanie, la Tunisie, l'Inde, le Togo, Antigua et Barbuda, le Maroc, Cuba, le Panama, l'Iran, le Mali, le Sénégal et les pays visés à l'Annexe IV firent des exposés détaillés sur les programmes nationaux, régionaux et sous-régionaux spécifiques.

Le porte-parole du G-77/CHINE déclara que les expériences de la phase intérimaire mettent en lumière les thèmes qui doivent être élaborés et notamment la nécessité: d'une rationalisation du cadre de la planification stratégique pour les Parties pays touchés; d'une coopération plus étroite entre les agences multilatérales et les bailleurs de fonds à l'échelle du pays; d'une canalisation des ressources directement vers le niveau local; et de la structuration du niveau du soutien financier que les pays touchés peuvent espérer obtenir durant le cycle de vie du programme. L'Algérie appela à une répartition équitable des réunions organisées par le Secrétariat et, avec l'Allemagne, souhaita voir leurs documents parvenir en temps opportun. L'UE souligna l'importance de la Convention dans le contexte du développement durable et l'importance des Programmes d'Action Nationaux (NAPs) et du cadre institutionnel dans lequel ils sont établis. Le Honduras, le Panama, Haïti et le Pérou plaidèrent pour l'amélioration du soutien au profit des programmes de mise en œuvre et du renforcement institutionnel dans les suites de l'ouragan Mitch. Le Groupe Africain nota l'engagement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à l'application de la Convention et affirma que les activités interrégionales renforçaient la coopération entre les pays en développement.

Le Mali détailla les composantes de son P.A.N et mit l'accent sur la nécessité pour le Secrétariat de documenter, dans son rapport d'évaluation, les problèmes rencontrés et la manière de les résoudre. Le Sénégal souligna l'importance des approches participatives dans l'élaboration des P.A.N et déclara que le processus avait besoin d'être soutenu par des données provenant de l'ensemble des acteurs.

Le Canada et le Japon se félicitèrent des efforts de mise en œuvre consentis par les pays touchés et appelèrent le Secrétariat à fournir une information plus exhaustive sur leurs activités. Plusieurs partenaires, dont le Japon, l'Allemagne, la Suède et la France, soulignèrent l'importance de concentrer les efforts sur le niveau national et local sur la base des priorités nationales. Le Canada et l'UE mirent en exergue le rôle des ONG et des populations locales dans la lutte contre la désertification. Le délégué des Pays-Bas souligna que les P.A.N sont à la fois une expression des priorités des pays récipiendaires dans le domaine de la lutte contre la désertification, un instrument d'intégration politique et un outil d'orientation et de coordination de l'aide.

L'Argentine, appuyée par la Chine et les Etats-Unis, déclara que la mise en œuvre des P.A.N devrait constituer la priorité des Parties, mais qu'elle devrait également être intégrée au niveau sous-régional et régional, où expériences et données doivent être partagées. La Chine souligna l'importance des Programmes d'Action Régionaux (P.A.R) et des Programmes d'Action Sous-Régionaux (P.A.S.R) dans l'élaboration des P.A.N et souhaita voir

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* <enb@iisd.org> a été rédigé par Changbo Bai <changbo.bai@gte.net>, Angela Churie <churie@l.kth.se>, Tiffany Prather <prather@iisd.org> et Lynn Wagner Ph.D. <lynn@iisd.org>. Responsable d'édition: Pamela Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur de la Publication: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Edition WWW: Andrei Henry <ahenry@iisd.ca>. Logistique: Molly Rosenman <mrosenman@iisd.ca>. Version Française: Mongi Gadhoun <mongi.gadhoun@enb.intl.tn>. Les financeurs du *Bulletin* sont le Ministère Néerlandais de la Coopération pour le Développement, le Gouvernement du Canada (à travers le ACDD) et le Gouvernement des Etats-Unis (à travers l'USAID). Un soutien général pour l'exercice 1998 a été accordé par le Département du Développement International (DFID) du Royaume-Uni, le Ministère Allemand de l'Environnement (BMU), le Ministère des Affaires Etrangères du Danemark, l'Office Suisse de l'Environnement, des forêts et du paysage, la Communauté Européenne (DG-XI), les Ministères Autrichiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, les Ministères Norvégiens des Affaires Etrangères et de l'Environnement, les ministères Finlandais de l'Environnement et des Affaires Etrangères, le Gouvernement de la Suède, le PNUD, le FEM, et le Ministère Islandais de l'Environnement. La version Française est financée par l'ACCT/IEPF avec l'appui de la Coopération Française, du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur du Canada et du Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Le Bulletin peut être joint par tel au: +1-212-644-0204; fax: +1-212-644-0206 81. L'IIDD peut être contacté par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada; tel: +1-204-958-7700; fax: +1-204-958-7710. Les opinions exprimées dans le *Bulletin des Négociations de la Terre* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des différents donateurs. Des extraits du *Bulletin des Négociations de la Terre* peuvent être utilisés dans d'autres publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Les versions électroniques du *Bulletin* sont transmises automatiquement à la distribution e-mail et sont accessibles à travers le serveur WWW *Linkages* au <http://www.iisd.ca>.



une attention accordée aux Parties non incluses dans les annexes. L'EQUATEUR requit une assistance basée sur l'approche allant "de la base vers le sommet". Le PAKISTAN appela à l'établissement d'un fonds fiduciaire pour la lutte contre la désertification.

Le BURKINA FASO déclara que l'entendement du partenariat restera problématique tant que les bailleurs de fonds continueront à placer leur assistance dans le cadre de l'aide traditionnelle apportée aux différents pays. Le ROYAUME-UNI mit l'accent sur le besoin de s'assurer que les préoccupations exprimées ici à propos de la désertification soient adéquatement reflétées dans les discussions bilatérales et multilatérales sur les priorités de l'aide. Le délégué des ETATS-UNIS déclara que la revue de la mise en œuvre et la détermination du besoin de structures institutionnelles supplémentaires internes à la Convention doit inclure une évaluation des activités de toutes les institutions internes et externes à la Convention disponibles.

COMITE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Le débat du CST sur les savoirs traditionnels fut conduit, le matin, par le Vice-président du CST, Brown (Royaume-Uni), et par le Président du CST, Jabbari (Iran), l'après-midi. Le Secrétariat introduisit le Synopsis des Rapports sur les Savoirs Traditionnels (ICCD/COP(2)/CST/5), qui résume les contributions apportées par 12 Parties et 5 observateurs.

Plusieurs orateurs dont les représentants du CANADA, de l'ESPAGNE, de la FRANCE et de la BELGIQUE, soulignèrent les liens entre les technologies traditionnelles et modernes. La FAO déclara qu'elles formaient un continuum. Le MAROC souligna l'importance des synergies pouvant résulter de la combinaison des technologies traditionnelles et modernes. La FINLANDE et l'ESPAGNE suggérèrent d'utiliser les technologies modernes et la recherche scientifique pour l'amélioration des savoirs traditionnels. Le CENESTA (Centre d'Etudes Appliquées en matière d'Eco Développement), intervenant au nom du Groupe de Travail des ONG sur le CST, mit en exergue la prééminence du savoir traditionnel dans la planification et la mise en œuvre des P.A.N.; la nécessité de la synergie entre les systèmes du savoir local et de la science moderne; et le partenariat entre les scientifiques et les experts locaux.

Le BOTSWANA suggéra d'appréhender la question dans une approche globale. L'UNESCO nota l'importance des structures socioculturelles. La SUEDE indiqua que certains aspects techniques et sociaux sont inhérents au savoir traditionnel. L'ITALIE attira l'attention sur les circonstances socioéconomiques locales qui servent de base au savoir traditionnel. Les domaines où thèmes spécifiques proposés à l'examen devaient inclure: les territoires montagneux (KYRGYSTAN) et l'énergie alternative (SUISSE). La NORVEGE et l'ITALIE soulignèrent le rôle unique des femmes dans la promotion du savoir traditionnel lié à la lutte contre la désertification et suggérèrent de traiter l'aspect sexo-spécifique dans les P.A.N. Le CILSS, appuyé par d'autres, suggéra d'identifier les voies et moyens de rendre le savoir traditionnel plus efficace et plus efficient.

Un certain nombre d'orateurs, dont les représentants de l'Université des Nations Unies, du PNUD, de l'OMM, de la Communauté Sud Africaine de Développement (SADC), de la Cour Internationale de l'Environnement et de l'Institut International de Recherche Agricole dans les Zones Tropicales Semi-Arides, présentèrent des rapports sur leurs résultats respectifs touchant à ce domaine. Le Secrétariat évoqua un rapport à venir dans lequel les consultants procéderont à l'évaluation du savoir traditionnel dans certaines sous-régions, avec une description des techniques et des possibilités de leur transfert. L'OMM suggéra de dresser une liste des publications disponibles. Le délégué des PAYS-BAS nota le manque d'études d'évaluation d'impact des techniques locales. Le FEM discuta des efforts fournis par son Groupe de Conseil Scientifique et Technologique dans le domaine.

La TUNISIE déclara que chaque pays pourrait documenter les techniques dont il dispose et soumettre le résultat au Secrétariat. Le PEROU et l'IRAN mirent en relief la richesse de leurs patrimoines et de leurs savoirs traditionnels. La CHINE nota les arrangements institutionnels nationaux permettant de promouvoir le savoir traditionnel et leurs différents aspects. Le délégué du TURKMENISTAN parla de l'expérience locale de son pays dans le domaine de

la conservation de l'eau. L'ISLANDE nota les efforts nationaux visant à accroître la fertilité des sols et l'impact sur l'évolution climatique.

La TANZANIE proposa d'identifier les menaces qui guettent les savoirs traditionnels, telles que la technologie moderne, la croissance démographique, la marginalisation des femmes, la pauvreté, les bio-invasions et les changements climatiques. Le BRÉSIL nota la difficulté d'appliquer les connaissances traditionnelles dans des domaines économiques assujettis au rythme du marché. L'OMM attira l'attention sur les pressions externes et internes exercées sur l'utilisation des techniques traditionnelles et sur les méthodes de transfert des savoirs traditionnels avec la disparition des certains dialectes. Le délégué de NIUE déclara que les cultures destinées à l'exportation, sur lesquelles beaucoup de bailleurs de fonds mettent l'accent, sont l'une des causes de la dégradation des sols et souligna la nécessité de pratiques durables. Le SÉNÉGAL et le TCHAD notèrent que les guerres et les conflits sociaux causent des préjudices irréparables. Le CILSS souligna la nécessité d'identifier les technologies nocives.

Le BOTSWANA, CUBA, le CANADA et d'autres soulignèrent le besoin d'une éducation en matière de savoir traditionnel. La TANZANIE, le JAPON, les ETATS-UNIS et le ROYAUME-UNI encouragèrent la coordination avec les autres processus de Rio, notamment avec la CDB et le Forum Intergouvernemental sur les Forêts (FIF), qui sont penchés sur la question du savoir traditionnel. La SUEDE mit l'accent sur la communication au niveau local et sur le renforcement des réseaux. Le ROYAUME-UNI suggéra d'examiner les liens entre le thème du savoir traditionnel et l'étude menés par le PNUE sur les réseaux. Le délégué des ETATS-UNIS déclara que la mise en place des réseaux doit figurer parmi les plus hautes priorités du CST.

Les délégués devaient clore la séance de l'après-midi par un débat sur le point de savoir s'il fallait établir un groupe spécial et quel en serait la composition et le mandat. L'EGYPTE, le BRÉSIL, le KENYA, la MAURITANIE, le SOUDAN, le SÉNÉGAL et d'autres appuyèrent l'idée d'établir un groupe chargé de faire avancer les projets identifiés au cours de la discussion, dont les inventaires des pratiques traditionnelles, l'identification des rapports existants et l'étude du travail réalisé sur ce sujet dans les conventions similaires. L'ITALIE, le CANADA, la TURQUIE et d'autres soulignèrent la nécessité d'établir des termes de référence clairs pour un tel groupe. Le ROYAUME-UNI, la SUISSE, la FRANCE, l'ALLEMAGNE, les PAYS-BAS, le KAZAKSTAN, le KYRGYSTAN, la SUEDE, le JAPON et les ETATS-UNIS estimèrent qu'un groupe spécial relevant du CST n'était pas l'instance la plus indiquée pour accomplir le travail, se demandant par ailleurs si tous les travaux envisagés étaient vraiment nécessaires. Ils appuyèrent l'idée d'identifier plutôt les voies et moyens d'accroître l'accès à l'information et aux réseaux aux fins d'aider à la mise en œuvre des P.A.N. Le Président demanda la tenue de consultations sur les termes de référence possibles.

DANS LES COULOIRS

Certains délégués se sont livrés à des spéculations sur les raisons de la requête émise mercredi après-midi par le G-77/Chine de reporter les consultations officielles sur le budget et sur les implications de la définition d'une stratégie de moyen terme pour le Secrétariat. Plusieurs délégués du G-77/Chine ont expliqué l'appel de leur Président à un délai pour la préparation de la position du groupe, par le fait que les documents sont parvenus tardivement et la volonté d'honorer la réunion déjà programmée. Ils ont affirmé que la revue de ces documents facilitera la discussion du sujet.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

GRANDE COMMISSION: La GC se réunira à partir de 9h30 pour poursuivre la revue de la mise en application de la Convention et pour examiner la désignation du Secrétariat Permanent et les arrangements de son fonctionnement. Une séance de dialogue avec les ONG est prévue dans l'après-midi.

COMITE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE: Le CST conclura ses travaux dans les sessions du matin et de l'après-midi. Les projets de décision relatifs aux points inscrits à son ordre du jour seraient disponibles au cours de la matinée.